

COMMISSION

Analyse de scénarios existants et d'études d'analyses prospectives

Appel d'offres n° EEA/AIA/012/96

(96/C 249/05)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K.

Tél. 45 33 36 71 00. Télécopieur 45 33 36 71 99.

2. **Procédure d'attribution:** Appel d'offres ouvert n° EEA/AIA/012/96.

3. **Description de l'appel d'offres:** Le but de l'étude est de recenser, d'évaluer et d'interpréter les études existantes relatives à des scénarios/tendances de société, y compris des renseignements d'ordre général sur les tendances socio-économiques (p.ex. démographie, ménages, économie) et d'ordre spécifique sur les 5 secteurs cibles du cinquième programme d'action dans le domaine de l'environnement, à savoir l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme.

Les résultats de l'étude sont destinés à contribuer à la préparation des 2 prochains rapports de l'Agence sur la situation de l'environnement qui seront publiés en 1998 (1 sur l'Union européenne et l'autre concernant l'Europe entière). De plus, les résultats fourniront également un support à la Commission européenne pour la préparation de son prochain programme d'action dans le domaine de l'environnement.

L'analyse de telles études devrait permettre une sélection des scénarios adéquats à utiliser dans les rapports susmentionnés: en tant qu'évaluation du développement sociétal et introduction de sources de calcul de prévisions portant sur les émissions et les déchets. Les données résultant de ces études sélectionnées devront être répertoriées selon les spécifications fournies par l'AAE (Agence européenne pour l'environnement). Ces spécifications seront conformes à la structure «éléments moteurs, sources de contraintes, situations, impacts et réponses» (DPSIR) utilisée par l'Agence pour la réalisation des rapports. Une liste préliminaire d'indicateurs des éléments moteurs sera fournie dans le cahier des charges à des fins d'orientation.

Les résultats finals attendus de l'étude seront présentés de la manière suivante:

— 2 groupes séparés de données - 1 pour l'UE 15 et 1 pour l'Europe - avec les renseignements répertoriés;

— 2 rapports séparés - 1 pour l'UE 15 et 1 pour l'Europe - contenant le résultat des activités susmentionnées.

Les travaux commenceront 3 semaines après la signature du contrat. Les résultats devront être transmis au plus tard 12 mois après la signature du contrat.

4. **Durée du contrat:** 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

5. Demandes de documents:

a) Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de l'Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K, à l'attention de Mme Teresa Ribeiro soit par courrier, soit par télécopieur (45) 33 36 71 28.

b) Date limite de demande de cahier des charges: 37 jours calendaires à compter de la date d'envoi du présent avis au Journal officiel des Communautés européennes.

c) Le dossier sera transmis gratuitement.

6. Soumission des offres:

a) Adresse postale: Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K, à l'attention de Mme Teresa Rubeiro et avec la mention «Reply to call for tender No EEA/AIA/012/96».

b) Langues dans lesquelles elles doivent être rédigées: 1 des 13 langues officielles de l'Agence européenne pour l'environnement (les 11 langues officielles de la Communauté européenne plus le norvégien ou l'islandais).

c) Date limite de soumission des offres: 52 jours calendaires à compter de la date d'envoi à l'Office des publications.

7. **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:** Fonctionnaires de l'Agence et contrôleur financier.

8. Prix et conditions de paiement:

- a) Les prix doivent être indiqués en écus (unité de compte européenne) et être fixes; les frais estimatifs de voyage et de subsistance devront être indiqués séparément.
- b) Les offres devront contenir une répartition complète de toutes les activités, en particulier, une nette distinction devra être faite entre l'Union européenne et le reste de l'Europe.
- c) Les conditions de paiement figurent dans le cahier des charges et sont celles en vigueur à l'Agence européenne pour l'environnement pour des contrats de services.

9. Critères de sélection: Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur identité, de leur situation financière et économique et de leurs qualifications professionnelles et techniques en présentant les documents suivants:

- une fiche d'identification (nom ou raison sociale, statut juridique, personne à contacter, etc.);
- la preuve de bons résultats obtenus dans la création, le développement et la réalisation d'activités similaires et de productions dans le domaine de l'environnement;
- une liste de services comparables exécutés au cours des dernières années;
- le cas échéant, références de l'inscription au registre TVA;
- le cas échéant, références de l'inscription au registre du commerce;
- la preuve de la situation financière du soumissionnaire doit être fournie par des extraits des bilans financiers des 3 dernières années;

- curriculum vitae détaillé du candidat ou, le cas échéant, du personnel participant à l'offre s'il s'agit d'une personne morale;
- information sur les langues de travail du candidat et celles dans lesquelles il est capable de rédiger ses rapports.

Les offres expireront: 9 mois après la date limite de réception des offres.

10. Critères d'attribution: Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus avantageuse en tenant compte:

- des bons résultats prouvés dans l'exécution, dans les délais, d'un travail de grande qualité dans des domaines similaires (développement d'analyses prospectives, préparation d'inventaires, indicateurs environnementaux, gestion de données);
- du prix et de la qualité;
- des spécifications techniques;
- de l'intérêt que présente le produit/service pour les décideurs et les dirigeants politiques;
- du support qu'il fournit à d'autres projets de l'Agence;
- de la manière dont le produit/service se rapporte aux outils ou compétences établis.

11. Le contrat est couvert par l'Accord GATT.**12. Date d'envoi de l'avis:** 14. 8. 1996.**13. Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 14. 8. 1996.